

Révision n°1

Pièce n°7f : Eléments de la trame boisée faisant l'objet de protections



Elaboration du PLU 0-0
Révision du PLU 1-0

Approuvée par délibération du conseil municipal le 8 novembre 2012
Prescrite par délibération du conseil municipal le 27 février 2017

Arrêtée par délibération du conseil municipal le 15 février 2021
Enquête publique du 18 octobre au 19 novembre 2021 inclus
Approuvée par délibération du conseil municipal le 2 juin 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2022

Le Maire :

PLAN LOCAL D'URBANISME Révision n°1

Pièce n°7F : Eléments de la trame boisée faisant l'objet de protections

Echelle 1/5 000e

Elaboration du PLU 0-0 Approuvée par délibération du conseil municipal le 8 novembre 2012
Révision du PLU 1-0 Prescrite par délibération du conseil municipal le 27 février 2017
Arrêtée par délibération du conseil municipal le 15 février 2021
Enquête publique du 18 octobre au 19 novembre 2021 inclus
Approuvée par délibération du conseil municipal le 2 juin 2022
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2022
Le Maire :



URBA Ouest Conseil 49220 GREZ-NEUVILLE
Tel : 02 41 69 46 76 urbaouestconseil@orange.fr

Source : Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trevelo (S.M.B.V.T.) 2017.

Légende :

-  Espaces ou massifs boisés protégés au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
-  Eléments du réseau bocager protégés au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
-  Constructions récentes n'apparaissant pas encore sur le cadastre

